

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
ET DE LA SECURITE**
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Gap, le 6 août 2012

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP cedex

La Préfecture des Hautes-Alpes communique :

Faisant suite aux récentes attaques du loup et à la demande des éleveurs, Jacques Quastana, Préfet des Hautes-Alpes, a pris deux arrêtés le 6 août 2012, autorisant le recours à des tirs de défense en vue de la protection des troupeaux, sur le territoire des communes de SAINT-DISDIER-EN-DEVOLUY, de NEVACHE et VAL DES PRES.

Ces mesures sont encadrées par les textes applicables et le « protocole loup » : les tirs devront être exercés, dans le respect des normes de sécurité, par des éleveurs et chasseurs dûment désignés, et sous l'autorité de lieutenants de louveterie agréés.